

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/06/2022 au 30/06/2022

N° Cesu employeur : X1995481790004
MONSIEUR GUILLAUME TERVER
 17 R DE CHOISEUL
 75002 PARIS

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
 24 AV D ARES
 33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	226,61 x 2,900 % = 6,57	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	226,61 x 6,800 % = 15,41	
MALADIE		230,65 x 13,000 % = 29,98
VIEILLESSE	230,65 x 7,300 % = 16,83	230,65 x 10,450 % = 24,10
ALLOC. FAMILIALES		230,65 x 5,250 % = 12,11
ACCIDENT DU TRAVAIL		230,65 x 2,490 % = 5,74
FNAL		230,65 x 0,100 % = 0,23
CFP		230,65 x 0,550 % = 1,27
CSA		230,65 x 0,300 % = 0,69
CDS		230,65 x 0,016 % = 0,04
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	230,65 x 4,010 % = 9,25	230,65 x 6,010 % = 13,87
IRCEM PREVOYANCE	230,65 x 1,120 % = 2,58	230,65 x 2,050 % = 4,73
POLE EMPLOI		230,65 x 4,050 % = 9,34
TOTAL DES COTISATIONS	50,64	102,10

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 186,57 €

Net à payer avant impôt sur le revenu: 180,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	186,57 €	Net payé en euros	:	180,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	30/06/2022
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 3805101 enregistrée le 02/01/2023

Nombre d'heures travaillées:	6	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	230,65 €
		Assiette des cotisations	:	230,65 €